



Observatoire de l'Action Gouvernementale,

asbl

**Siège social: Bujumbura - Burundi B.P: 3113 Bujumbura Tél: 21
8820**

E-mail : oag@telema.bi Site Web: www.oag.bi

BURUNDI : Après les élections de 2010, le choix entre sortir ou entrer dans la crise

Tendances trois mois après la mise en place des institutions

Bujumbura, 26 novembre 2010

Introduction

Presque tous les observateurs attentifs à l'évolution du Burundi depuis les élections de 2010, s'accordent sur le fait qu'une crise politique est désormais ouverte. Les divergences pourraient se situer seulement sur les directions qu'elle prendra, politique, ou évoluer progressivement vers une violence réduite ou généralisée. Jusqu'à présent, ce qui semble cruellement manquer, c'est la capacité des acteurs et des institutions, à gérer et résoudre de manière pragmatique et pacifique, le conflit né du contentieux électoral. Très justement, par rapport à ce type de problématique, l'ancien secrétaire Général des Nations Unies, Kofi Annan, faisait le constat suivant « au cœur de pratiquement tous les conflits civils, il y a la question de l'Etat et de son pouvoir, de savoir à qui il échoit et comment il s'exerce. Aucun conflit ne peut se résoudre sans répondre à ces questions, et de nos jours, les réponses doivent presque toujours être démocratiques – ne serait-ce que dans les formes (...) La démocratie se pratique de bien des façons et aucune n'est parfaite. Mais dans le meilleur des cas, elle offre une méthode pour gérer et régler les différends sans violence et dans un climat de confiance mutuelle¹ »

Elections de 2010 : tensions et régression démocratique

Avec les élections de 2010, le Burundi se trouve à la croisée des chemins. Le déroulement et l'issue des élections étaient essentiels pour déterminer la direction dans laquelle le Burundi allait évoluer. Grosso modo, deux scénarii étaient possibles.

Premièrement, réussir les élections sans violence avec des résultats reconnus par la majorité des principaux acteurs clés et évoluer ainsi vers la consolidation de la paix et de la démocratie et le développement.

Deuxièmement, comme cela semble être le cas, organiser des élections sur fond de tensions et de suspicions, aboutissant à des résultats contestés. Cette alternative ouvre nécessairement la voie à l'incertitude et expose le pays à de forts risques de régression de la stabilité et de la démocratie.

Dans ce dernier scénario, le Burundi pourrait se retrouver dans l'engrenage qui touche les pays sortant d'une guerre. Ceux-ci ont 50% de chances de replonger dans un conflit au cours des cinq années suivant les hostilités².

Jusqu'à présent, en dépit de nombreux appels vers une solution pacifique au contentieux né des contestations des résultats des communales, les partenaires politiques n'ont pas été capables d'accorder les violons pour organiser un cadre de dialogue. A la place, c'est un dialogue de sourds qui s'est plutôt engagé renforçant la détermination de chaque partie à camper sur ses positions, laissant la confrontation comme étant la seule issue possible.

Dans ce cadre, les partis d'opposition regroupés au sein de l'ADC-*IKIBIRI*, ont dénoncé énergiquement ce qu'ils qualifient de « fraudes massives » ou de « hold up » électoral,

¹ Kofi Annan, « Pourquoi la démocratie est devenue une question internationale », Cyril Foster lecture (2001).

² Collier Paul, *Briser l'engrenage du conflit : guerre civile et politique de développement*, Rapport de la Banque Mondiale, New York : Oxford University Press, 2003.

demandant l'annulation et la reprise des élections communales ainsi que l'organisation d'un dialogue entre tous les protagonistes.

De son côté, le parti gagnant, le CNDD-FDD, conforté par sa nette victoire et les constats de la plupart des observateurs, dont l'essentiel des conclusions est que les élections ont été plutôt régulières³, a opposé une fin de non recevoir aux sollicitations de dialogue. Parfois, le flou était sciemment entretenu entre le dialogue demandé et d'éventuelles négociations, pour mieux rejeter cette demande aux contours qualifiés d'imprécis, qui ne pouvait viser que la remise en cause de la volonté du peuple et donc de la démocratie⁴.

Après les élections communales, l'appel au boycott des scrutins suivants a fait monter la tension autour de l'enjeu de la participation, auquel s'ajoutaient les risques de blocage surtout dans la mise en place de institutions surtout communales. Ces facteurs ont contribué à aggraver les tensions entre le parti au pouvoir, crédité grand gagnant des élections et les partis d'opposition.

Pour contenir cette fronde grandissante, le pouvoir a pris l'option de la répression, avec le verrouillage de l'espace démocratique, le harcèlement, les menaces, voire l'emprisonnement des opposants politiques et une aversion contre de toute voix discordante, qu'elle soit de l'opposition politique, de la société civile ou des médias. Ce climat a provoqué la fuite vers l'extérieur de presque tous les ténors de l'opposition et la montée de l'insécurité sur une bonne partie du territoire, avec de nombreux cas de tueries et d'exécutions extrajudiciaires.

Ce mouvement important d'opposants politiques, comprenant des anciens combattants surtout des FNL, a créé les craintes de la résurgence d'une nouvelle guerre, certains parlant de « gestation d'une nouvelle rébellion », alors que du côté officiel, la thèse retenue est celle de « bandits armés ». En effet selon le Président de la République Pierre Nkurunziza, « *il n'y a pas de rébellion et il n'y en aura plus* », précisant que « *les arrestations en cours ne concernaient que les malfaiteurs et non les combattants d'une éventuelle rébellion*⁵ ». C'est vraisemblablement cette conviction qui a poussé le Président de la République à rester indifférent face aux appels au dialogue, lancés par différents acteurs nationaux et internationaux.

Parmi les trois scénarios envisagés pour le Burundi, par l'Institut d'Etudes de Sécurité (ISS), basé en Afrique du Sud, aucun n'est optimiste. Le premier scénario envisage la possibilité de désobéissance civile, à l'aune du niveau de frustration due aux élections communales, le pire des cas étant la **résurgence d'une rébellion armée** organisée par les partis de l'opposition.

Le deuxième scénario envisagé est celui du **statu quo**, caractérisé par une régression démocratique, des violations des droits de l'homme et la restriction des libertés surtout à l'encontre des organisations de la société civile, tout cela aggravé par l'incapacité du parlement, dominé par le parti au pouvoir, de jouer son rôle de contrôle de l'action gouvernementale.

³ Radio France Internationale, *Au Burundi, opposition et observateurs en désaccord sur la régularité des élections*, 22 mai 2010.

⁴ Propos souvent répétés par le porte-parole du part CNDD-FDD sur plusieurs stations de radio.

⁵ Radio Isanganiro, intervention faite à Ngozi et recueillie par Désiré Nimubona, le 8 septembre 2010.

Le dernier scénario est celui d'une violence graduelle qui peut évoluer vers une violence à grande échelle provoquée par une alliance de mécontents du système avec de possibles soutiens régionaux⁶. Ces futurs possibles présentés par les trois scénarios, ne sont pas nécessairement cloisonnés, ils peuvent constituer un scénario unique caractérisé par des paliers, marqués par une progression temporelle d'une situation vers une autre.

Un nouveau mandat sous le signe de l'insécurité et de reculs démocratiques

Dans son discours d'investiture, le Président de la République n'a pas failli à la tradition lancée par le Prince Louis Rwagasore, reprise par le Président Melchior Ndadaye après la victoire de leurs partis, en tranquillisant les perdants en ces termes « *Les Burundais devraient comprendre que la victoire que nous venons de remporter aux élections appartient à tout le monde, ceux qui ont voté pour nous et ceux qui n'ont pas voté pour nous. Nous sommes investi Président de toute la République du Burundi et de tous les Burundais, et les bonnes décisions que nous prendrons seront dans l'intérêt de tous les Burundais, sans discrimination aucune*⁷. »

Rétrécissement de l'espace démocratique et répression politique

Des contradictions s'observent entre la volonté affichée de tolérance et d'ouverture envers les opposants et les événements survenus après la contestation des résultats par les partis, regroupés au sein de l'ADC-IKIBIRI. Une certaine nostalgie du parti unique semble s'être emparée du parti au pouvoir qui s'est mis à siphonner les militants des partis politiques de l'opposition. Les transfuges ont été encouragés à s'afficher lors de différents meetings pour exposer les raisons de leurs volte-face, à travers une campagne bien orchestrée de dénigrement des partis qu'ils quittent et de leurs chefs. Ce sont de véritables opérations de démolition, pensées et dirigées essentiellement contre le Front National de Libération (FNL) et le Mouvement pour la Solidarité et la Démocratie (MSD), dont les leaders et les militants ont été pris pour cible, harcelés, menacés, emprisonnés et parfois tués.

Les moyens mis en œuvre pour désorganiser, voire détruire les partis de l'opposition concernés, semblent proportionnels au poids électoral obtenu au cours des élections communales. Pour le FNL, une cinquième opération de fragmentation, menée sous la bénédiction du Ministre de l'Intérieur, a permis à une nouvelle équipe de « destituer » Agathon Rwasa, et de s'emparer de la direction du FNL, plaçant ainsi l'ancien titulaire dans l'illégalité et ne lui laissant aucun autre choix que la clandestinité. Ainsi, après avoir autorisé la tenue d'un congrès par la faction putschiste, le Ministre de l'Intérieur, dans un courrier adressé à Emmanuel Miburo, le tombeur de Rwasa, "*prend acte*" des résolutions de ce congrès et reconnaît ce dernier comme le "représentant légal du parti FNL". Il en profite pour lui « *souhaiter plein succès dans sa nouvelle mission*⁸. L'occupation de la permanence du FNL par la nouvelle direction s'est faite sous la haute protection de la Police, qui a pris le soin de chasser d'abord les anciens occupants et d'installer ensuite les nouveaux⁹. Selon Agathon

⁶ Institute for Security Studies, Burundi : Elections without participation: where might it go here?, by Henri Boshoff and Ralph Ellermann, Policy Brief n°19, Août 2010.

⁷ Discours du Président de la République Pierre Nkurunziza lors de son investiture le 26 août 2010 publié sur www.presidence.bi par Gervais Abayeho.

⁸ Agence France Presse, 5 août 2010.

⁹ Les forces de police qui escortent Emmanuel Miburo sont commandées par le Commissaire de police de la région ouest, l'OPC2 (Colonel) David Nikiza, en date du 6 août 2010.

Rwasa, tout cela n'est "rien d'autre qu'une nouvelle provocation du pouvoir (...), dont l'intention est de voir les FNL se volatiliser et se fondre" au sein du parti CNDD-FDD qui dirige le pays. En agissant ainsi, le Gouvernement devrait être conscient des conséquences qui s'en suivront¹⁰ (...)".

De façon concomitante, le MSD s'est retrouvé dans la tourmente à travers des actes d'intimidation, des menaces et l'arrestation de certains de ses membres. Ainsi, deux semaines après son exil, le domicile du président du MSD, a fait l'objet de perquisition sur mandat du Procureur au motif « d'atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat ». A l'issue d'une fouille de deux heures, la police exhibe un carton contenant 20 tenues militaires, et quatre militants du MSD sont arrêtés¹¹. Dans cette opération, de façon à peine voilée, certaines autorités semblent vouloir faire porter au MSD, la responsabilité des actes de violence commis par des bandes armées, dont l'identité est encore mal définie. Par la suite, c'est le porte-parole de ce parti, Maître François Nyamoya, qui est arrêté, sous le motif « d'injures et diffamations » et de « dénonciation calomnieuse » à l'égard du patron du Service National des Renseignements (SNR), le Général Major Adolphe Nshimirimana. Les propos qui lui sont reprochés ont été tenus publiquement lors d'une émission sur la Radio Publique Africaine (RPA). L'avocat pouvait comparaître libre, la manière choisie n'étant rien d'autre qu'une façon de vouloir le réduire au silence.

Pendant toute la période qui suit le boycott des élections par les partis membres de l'ADC-
IKIBIRI, plusieurs dizaines de militants du MSD sont arrêtés et écroués. La radio publique africaine, anciennement dirigé par Alexis Sinduhije, se retrouve elle-aussi dans la tourmente.

Quelques membres du personnel sont convoqués et interrogés et finalement son chef du charroi est arrêté au motif qu'il était en train de distribuer des armes à feu. Ce dernier est d'abord détenu dans les cachots de la documentation, pendant deux semaines, puis transféré à la prison centrale de Mpimba. C'est ensuite le représentant légal de cette radio qui est convoqué par le Ministre de l'Intérieur en vue d'apporter des corrections aux erreurs de forme et de fonds qui seraient contenues dans l'agrément de cette organisation. Dans cette foulée, deux autres membres du personnel sont convoqués auprès du parquet dans le cadre d'une information judiciaire. Face à ces tracasseries administratives et judiciaires, Reporters sans Frontières, a déclaré « *craindre que ces mesures de rétorsion ne se concluent par la fermeture définitive de la station*¹². »

Une insécurité croissante sur fond de rumeurs d'une nouvelle rébellion

La restriction de l'espace politique a eu comme entre autres conséquences, la fuite des principaux leaders politiques de l'opposition vers l'étranger¹³. Dans le même temps, « *certaines membres des FNL et d'autres partis de l'opposition se sont repliés dans les régions*

¹⁰ Agence France Presse- Belga, 7 août 2010.

¹¹ La perquisition a lieu le 16 septembre 2010.

¹² Reporters sans Frontières, 'Une des principales radios critiques subit l'oppression des autorités', publié le 1^{er} octobre 2010.

¹³ Il s'agit essentiellement de Agathon Rwasa, président du FNL, Alexis Sinduhije, président du MSD, Léonard Nyangoma, président du CNDD et de Madame Pascaline Kampayano ,la candidate choisie par l'UPD-Zigamibanga aux élections présidentielles...

*forestières qui servaient de bases rebelles lors de la guerre civile qu'a connue le Burundi de 1993 à 2009, ainsi que de l'autre côté de la frontière, en République démocratique du Congo*¹⁴ ».

Tout en continuant d'apporter moult démentis sur les rumeurs portant sur l'éventualité d'une rébellion en gestation, le pouvoir, semble appliquer subrepticement une mise en garde quasi doctrinale, maintes fois répétée par le Chef de l'Etat, selon laquelle « *quiconque déclenchera une nouvelle guerre, celle-ci se terminera là où elle aura commencé*¹⁵ ». Pour étouffer dans l'œuf l'émergence d'une rébellion, dont certains signes sont déjà visibles, notamment des départs signalés de nombreux jeunes, y compris d'anciens combattants et de démobilisés, vers des destinations inconnues, le pouvoir semble avoir entrepris des opérations et des frappes préventives.

Par ailleurs, depuis le mois de septembre, plusieurs meurtres survenus dans les provinces de Bubanza, Bujumbura rural et Cibitoke semblent avoir un caractère politique. Ainsi, le 15 septembre 2010, des hommes en uniforme de l'armée et de la police, attaquent des travailleurs d'une plantation de canne à sucre de la Société Tanganyika Business Company, appartenant à M. Nahum Barankiriza, réputé être un proche du Président Nkurunziza, et tuent sept personnes. Egalement, entre le 1er et le 23 septembre, au moins 18 corps, dont certains mutilés, ont été découverts dans la forêt de Rukoko et dans la rivière Rusizi. Trois autres cadavres au moins ont été retrouvés au début du mois d'octobre¹⁶.

Alors qu'au début un flou avait été entretenu sur l'identité de ces personnes par des officiels, certains corps seront identifiés par la suite, comme étant des membres des FNL, dont certains avaient été intégrés dans l'armée et la police en 2009 et avaient récemment déserté. Même si des enquêtes impartiales, n'ont pas encore permis d'identifier les auteurs de ces tueries, l'identité de certaines victimes et la gêne de certains officiels sur cette question, ont orienté les soupçons vers l'implication de certains éléments des forces de sécurité dans ces meurtres.

A côté de ces incidents, des groupes d'hommes armés sont signalés dans quelques localités du pays, notamment dans Bujumbura Rural, Cibitoke, Kayanza et Bubanza, Makamba et des affrontements ont déjà eu lieu entre ces groupes et des éléments des forces de l'ordre.

Par ailleurs, les forces de l'ordre ont réoccupé quelques positions qu'elles avaient avant la fin de la guerre et réorganisé des patrouilles sur les axes routiers¹⁷. Tous ces ingrédients créent une situation trouble émaillée par ce qui ressemble à un cycle de tueries et de représailles, les

¹⁴ Human Rights Watch, '[Burundi : Droits humains bafoués après les élections](#)', les journalistes, la société civile et les partis de l'opposition sont victimes de harcèlement et de restrictions', Novembre 23, 2010

¹⁵ Traduction libre d'une mise en garde que répète régulièrement le Président Pierre Nkurunziza, souvent en kirundi « **indwano izoherera aho yatanguriye** ». C'est une mise en garde contre quiconque s'aventurera à déclencher encore une guerre au Burundi.

¹⁶ Pour plus de détails, consulter le rapport de Human Rights Watch ' *Des portes qui se ferment ? Réduction de l'espace démocratique au Burundi* ', 23 novembre 2010.

¹⁷ 'L'armée a repris ses anciennes positions militaires à Kabezi parce que le besoin se faisait sentir', propos du porte-parole de l'armée, le Colonel Gaspard Baratuza, Journal IWACU, 23 octobre 2010.

premières dirigées contre des militants supposés des FNL, les secondes étant dirigées vers les responsables du CNDD-FDD, à la base.

Cette dérive progressive vers la violence, combinée au rétrécissement de l'espace démocratique est porteuse de germes d'une plausible résurgence d'un nouveau conflit armé au Burundi. Déjà, des tracts ont été trouvés à Rumonge, émanant d'une organisation qui se fait appeler '*Uruzira*'¹⁸. Ils menacent de représailles certaines autorités publiques. Par ailleurs, cette organisation aurait aussi adressé des correspondances à des hommes d'affaires, surtout ceux qui ont des sociétés de transport, les avertissant d'une imminente demande d'appui financier.

Libertés bafouées : journalistes et membres de la société civile dans la ligne de mire du pouvoir

Depuis 2005, les relations entre le parti au pouvoir, les médias et la société civile n'ont jamais été au beau fixe, de façon stable. A quelques rares circonstances, les journalistes et les membres de la société civile ont été congratulés par certaines autorités publiques, y compris le Président de la République, pour leurs prestations remarquables, particulièrement lors de l'observation ou de reportages sur les élections, lorsque leurs conclusions arrangent bien le parti au pouvoir. Mais souvent ces relations ne tardent pas à se crisper au moindre couac.

De manière générale, les relations entre le parti au pouvoir, la société civile et les médias sont plutôt marquées par la méfiance et le soupçon. Ces derniers sont régulièrement accusés de travailler pour le compte de l'opposition politique. En réalité, ce qui est en cause, ce sont les opinions critiques exprimées, surtout publiquement, les rapports publiés, les dénonciations d'abus et les appels à la responsabilité.

Dans la situation de tension qui a marqué les élections, le pouvoir a voulu frapper fort, en guise d'avertissement, contre toute velléité critique. Le premier avertissement a été lancé à travers l'arrestation et l'emprisonnement de Jean Claude Kavumbagu, Directeur du Journal en ligne Net Press. Il lui est reproché d'avoir affirmé que les forces de l'ordre et de sécurité burundaises seraient incapables d'arrêter une attaque de la milice islamiste somalienne, El Shebbab, si celle-ci voulait commettre des attentats au Burundi. Jean Claude Kavumbagu a été arrêté pour « trahison » et détenu depuis le 17 juillet 2010. Depuis lors, les autorités concernées sont restées sourdes aux nombreux appels en faveur de la libération de ce journaliste, dont la détention est jugée irrégulière par de nombreux observateurs.

Le 10 août 2010, un autre journaliste Thierry Ndayishimiye, Directeur de l'hebdomadaire, Arc-en-ciel, a été arrêté, après une troisième convocation par un magistrat et écroué à la prison centrale de Mpimba. Il était accusé d'avoir publié une information mettant en cause le Directeur Général de la REGIDESO, d'avoir couvert un détournement, d'un montant d'environ 110.000 dollars américains.

¹⁸ Radio Sans Frontières Bonesha FM, 'Des tracts menaçant les autorités publiques ont été trouvés au centre urbain de Rumonge', 12 novembre 2010. Uruzira est le nom kirundi d'un arbuste épineux, utilisé pour faire des clôtures réputées infranchissables. Il s'appelle aussi « umubambangwe » suivant les régions.

Le 5 novembre 2010, deux journalistes de l'hebdomadaire IWACU, Elyse Ngabire et Dieudonné Hakizimana, ont été interrogés, arrêtés et détenus pendant 48 heures au Bureau Spécial de Recherche (BSR), sans qu'aucune charge ne soit retenue contre eux. En plus de ces arrestations, la Radio Publique Africaine a été la cible, pendant plusieurs semaines, de tracasseries administratives et judiciaires qui visaient, non seulement les journalistes, mais aussi le personnel technique et administratif de la RPA. Le responsable du charroi de cette radio, Faustin Ndikumana, a été arrêté le 14 septembre, détenu d'abord dans les bureaux du Service National des Renseignements, puis transféré à Mpimba. Il est toujours en prison alors que le principal témoin à charge se serait désisté et aurait confirmé ne détenir aucune preuve matérielle de ses accusations, attestant ainsi la thèse d'un montage.

Faire taire ou réduire les voix critiques ne concerne pas seulement les médias, mais aussi les organisations de la société civile les plus dynamiques et les plus critiques. Ce sont surtout celles qui dénoncent les abus ou les actes de corruption qui ont été particulièrement visées durant les trois derniers mois. Deux organisations ont été spécialement ciblées : L'Observatoire de Lutte contre la Corruption et les Malversations Economiques (OLUCOME) et l'Association pour la Protection des droits humains et la défense des personnes détenues (APRODH).

Concernant l'OLUCOME, les menaces contre les responsables de cette organisation sont quasi quotidiennes. Cela, même bien avant l'assassinat de l'ancien Vice-président, Ernest Manirumva, en avril 2009, dont le dossier judiciaire piétine, depuis lors. Alors qu'avant ces menaces visaient surtout la personne du Président, Gabriel Rufyiri, maintenant elles se sont étendues à son épouse, probablement pour mieux déstabiliser le premier. Cette dernière a été victime d'appels anonymes et de menaces. Un incident s'est produit lorsque l'épouse du Président de l'OLUCOME, a emprunté un transport public pour aller de chez elle vers la ville, un homme l'a agressé verbalement en lui disant qu'il connaissait des personnes qui se permettraient d'injurier le Président de la République sur les ondes des radios. L'homme a terminé en faisant référence à son mari sur un ton menaçant « *Nous vous montrerons*¹⁹ ». Les menaces ont touché également un employé de l'OLUCOME, du nom de Claver Irambona, qui, après avoir reçu des appels anonymes et des SMS, a tenté d'identifier le correspondant. Ce dernier l'a menacé de mort en lui disant « *qu'il allait lui tirer une balle dans la tête*²⁰ ».

D'autres menaces, cette fois-ci publiques, ont été proférées à l'encontre de Monsieur Pierre Claver Mbonimpa, Président de l'APRODH, par des autorités publiques. Se référant aux cas des corps trouvés dans la rivière Rusizi, le porte-parole de la police²¹, s'en est pris au président de l'APRODH, en l'accusant de défendre les ennemis du régime. En outre, selon ce porte-parole, Channel Ntarabaganyi "*le président de l'APRODH n'a jamais daigné dénoncer les cas de mauvais traitements infligés à nos policiers lors des affrontements avec les malfaiteurs. Il ne se contente que de dénoncer les policiers*". De façon convergente, le Ministre de l'Intérieur a accusé le président de l'APRODH de violer les lois du Burundi, en se

¹⁹ Voir Front Line, Protection of Human Rights Defenders, 'Burundi : Menaces de mort et intimidations à l'encontre des membres de l'OLUCOME', 9 novembre 2010.

²⁰ Font Line, ibidem.

²¹ Pierre Claver Mbonimpa avait affirmé que les personnes retrouvées mortes dans la rivière Rusizi avaient été détenues par la police.

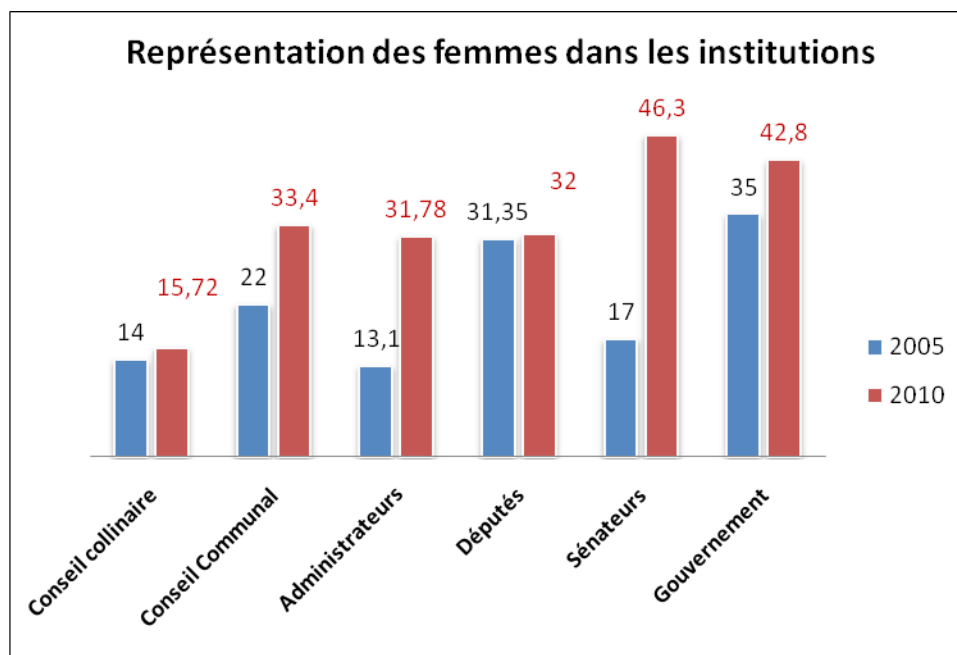
substituant à la justice, en ces termes « *le président de l'APRODH accuse les gens gratuitement d'avoir commis des crimes alors qu'il n'a même pas le droit de les accuser.* » Suite à ces accusations, le Ministre a menacé le président de l'APRODH et l'organisation de sanctions, soit « *procéder au remplacement du président de l'APRODH et si cela s'avérait impossible, annuler l'agrément de l'organisation* ».

Les menaces décrites sont symptomatiques de rapports tourmentés entre la société civile et le pouvoir en place depuis 2005. La méfiance et les soupçons trouvent leur fondement dans les réticences de l'autorité publique de se soumettre à l'exigence du respect des lois et des normes de gouvernance, communément acceptées.

Mise en place et fonctionnement des institutions : interrogations sur l'efficacité et le contrôle entre pouvoirs

Cette fois-ci, par rapport au mandat précédent, le score obtenu par le parti CNDD-FDD lors des différents scrutins de 2010, a rendu plus facile la mise en place des institutions, à l'exception de l'administration communale. Dans ce dernier cas, c'est l'absence des élus de l'ADC-*IKIBIRI*, là où ils avaient une forte représentation, qui a rendu la tâche difficile.

Par rapport à 2005, quelques évolutions positives sont à relever. Il s'agit d'abord de l'accroissement de la représentation des femmes dans toutes les institutions du pays, comme le montre le graphique ci-dessus.



De façon générale, dans des proportions différentes, la représentation des femmes a connu une amélioration, elle est très faible pour les conseils collinaires, et devient maximale pour le Sénat, où la parité hommes- femmes des élus est atteinte. En réalité, même si le pourcentage de femmes est de 46,3% , c'est en raison de la présence de quatre anciens présidents qui sont tous des hommes et qui ne figurent pas parmi les élus. Le pourcentage au sein du conseil

communal a , quant à lui, connu une amélioration suite au quota de 30% de femmes introduit par le code électoral de 2010.

Un autre point positif à relever, par rapport à 2005, est la formation du Gouvernement, suivant le prescrit de la Constitution. L'on sait que le non respect de cette disposition constitutionnelle avait provoqué beaucoup de brouille après les élections de 2005. Le respect de la Constitution sur le partage des postes peut découler effectivement de la volonté du décideur principal de respecter la loi, mais cela peut être dicté par le fait que, par rapport à 2005, les autres partis devant légalement prétendre aux postes au Gouvernement, n'ont droit, cette fois-ci, qu'à une portion congrue. Dans cette dernière hypothèse, l'optimisme quant à la volonté de respecter la loi serait à tempérer.

Inertie du Gouvernement : six semaines avant la tenue du premier conseil des Ministres

Bien que la mise en place du Gouvernement ait été faite dans les délais prévus par la loi, des questions se sont posées sur son efficacité, au regard du temps anormalement long, mis pour tenir le premier conseil des Ministres. En effet, après la nomination du Gouvernement, intervenu le 29 août 2010, la première réunion du conseil des Ministres n'a eu lieu que du 14 au 15 octobre 2010, soit six semaines plus tard. Dans un premier temps, la priorité a été accordée par le Président de la République aux prières et aux actions de grâce sous la supervision de la famille présidentielle, cinq jours durant²². Le lancement de ces activités a eu lieu, le 3 septembre 2010, au stade de Buye, le village natal du Président de la République. Tous les mandataires de la République, les hauts cadres de l'Etat jusqu'aux administrateurs communaux étaient présents à ces cérémonies²³.

Par la suite, le Président de la République s'est rendu en Inde, officiellement, pour recevoir le prix « Rising Star for Africa » décerné par une organisation dénommée « Unity International Foundation ». Au départ, la présidence avait annoncé une visite de travail de six jours, allant du 13 au 19 septembre 2010. La prolongation de son séjour, ponctuée de deux reports inexplicables, sans agenda politique connu, a provoqué des rumeurs sur l'état de santé du Président.

Selon ces rumeurs, le Président aurait subi une opération chirurgicale en Inde. Par après, afin de mieux expliquer la nécessité d'une convalescence, les services de la présidence confirmeront cette thèse²⁴. La diffusion de cette information par certaines radios a apparemment provoqué le courroux des hautes autorités, qui n'acceptent pas que les informations sur la santé du Président de la République soient divulguées. Les radios ayant

²² www.burundi-information.com, 'La famille présidentielle inaugure cinq jours de prières et actions de grâce pour les bienfaits des cinq dernières années', 2 septembre 2010.

²³ Il s'agit précisément du Président de l'Assemblée Nationale, du Président du Sénat, des deux Vice Présidents de la République, des Membres du Gouvernement, des Gouverneurs de province, des Administrateurs Communaux et des Hauts Cadres de l'Etat.

²⁴ Le porte parole du président, Léonidas Hatungimana a confirmé cela en disant : « *Quand il a été en Inde, il en a profité pour se faire soigner, il a subi une opération chirurgicale au niveau de la jambe où on a pu lui retirer les éclats (d'obus) qui lui étaient restées pendant la guerre civile au Burundi* », Agence France Presse, 29 septembre 2010.

diffusé ces informations, seront sanctionnées en leur interdisant d'assister à la conférence de presse que le Président de la République a donnée à son palais au retour de l'Inde²⁵.

Finalement, le retard de la tenue du premier conseil des Ministres entre le 14 et 15 octobre 2010 a suscité beaucoup d'interrogations alors que son urgence était justifiée par la nécessité de définir les missions de plusieurs ministères, dont les attributions avaient entretemps changées. Alors qu'un nouveau mandat correspond généralement à une floraison de nombreuses et nouvelles initiatives, le tournant était quelque peu raté, par le fait que chaque Ministre, se retrouvait face à lui-même, en l'absence d'orientations et de directives claires. Outre que le Président pouvait placer le premier conseil en lieu et place des prières, organisées juste après la formation du Gouvernement, en son absence, les Vice-présidents, auraient pu légitimement jouer leurs rôles. Cette situation serait-elle déjà le symptôme de dysfonctionnements institutionnels ?

Séparation des pouvoirs : le contrôle compromis ?

Au cours du mandat précédent, la séparation des pouvoirs avait été mise à mal par la domination de toutes les institutions par le parti CNDD-FDD. Or, cette domination s'est aujourd'hui renforcée. Le rôle de contrôle de l'action gouvernementale par l'Assemblée Nationale était mis en veilleuse. Seul, le Sénat, à travers quelques actions, avaient manifesté une volonté de jouer réellement son rôle. Sous le nouveau mandat, la domination écrasante dans toutes les institutions par le CNDD-FDD, comporte des risques d'une proximité, telle que le contrôle sera impossible, surtout que celui-ci ne semble pas être souhaité. Alors qu'il constitue un pilier de la démocratie, le Président de la République n'y a fait aucune allusion dans son discours d'investiture. A ce sujet, il a seulement promis de faire tout ce qui est en son pouvoir « *pour que notre pays ait un souffle nouveau de nature à impulser le développement et renforcer la démocratie si chèrement acquise*²⁶. » Mais on voit déjà que les principes démocratiques sont bafoués et niés au cours de la période qui a suivi les élections.

Vraisemblablement, le consensus dégagé au sein des institutions autour de la récente désignation de l'Ombudsman laisse augurer de pratiques, où le contrôle entre les pouvoirs risque d'être réduit à néant. Alors que depuis le début de la législature passée, beaucoup de voix s'étaient élevées pour réclamer la mise en place de l'Ombudsman, les raisons du blocage étaient restées mystérieuses. Au vu de ce qui vient de se passer, l'hypothèse qui peut être émise est que le parti au pouvoir, ne pouvant disposer de la majorité des trois quarts, exigée par la Constitution, a préféré temporiser, en attendant que cette condition soit peut-être un jour réunie.

Le contraste entre les blocages, jadis constatés, et l'empressement mis dans la désignation de l'Ombudsman ainsi que le profil du candidat choisi, montrent que les obstacles tant redoutés étaient enfin levés. Le parti au pouvoir ne voulait prendre aucun risque en désignant quelqu'un qu'il ne contrôlait pas, à la tête d'une institution dotée d'énormes pouvoirs de contrôle²⁷. Pour la désignation de l'Ombudsman, devenu candidat unique, hormis les protestations des députés de l'UPRONA et des représentants des Batwa, le processus s'est

²⁵ Il s'agit des radios RPA, Isanganiro et RSF Bonesha FM.

²⁶ Discours du Président de la République lors de son investiture, op.cit.

effectué dans un unanimité totale. Alors que des doutes pouvaient être permis sur l'adéquation du profil aux conditions requises, surtout en ce qui concerne le niveau d'étude, l'expérience pertinente, l'indépendance et l'intégrité, les parlementaires n'ont eu de cesse qu'à utiliser leur majorité pour désigner le candidat désigné par le parti.

En ce qui concerne l'indépendance de l'appareil judiciaire, c'est le statu quo qui semble prévaloir. Juste après les élections communales, l'appareil judiciaire a été mis à contribution dans les tracasseries, la répression et l'arrestation d'opposants politiques réels ou supposés. L'emprisonnement de membres de l'opposition et de journalistes, souvent sur base de motifs non fondés ou parce que ceux-ci ont fait usage de leurs droits d'expression ou d'opinion est caractéristique de cette instrumentalisation du judiciaire par l'Exécutif. L'incapacité d'instruire et de juger rapidement et équitablement dans les affaires, où des présomptions sérieuses pèsent sur des personnes influentes au sein de l'exécutif, est un autre signe d'une complète dépendance du judiciaire. Parmi tant d'autres, le dossier de l'assassinat d'Ernest Manirumva en est l'illustration la plus emblématique.

Corruption et malversations économiques : la tolérance zéro à l'épreuve des faits

En vue de mettre fin aux pratiques généralisées de corruption, observées lors du précédent mandat, le Président de la République a déclaré la tolérance zéro face à la corruption, en ces termes : « *Nous proclamons déjà la tolérance zéro à tous les coupables d'actes de corruption, de malversations économiques et d'autres infractions connexes. Que cela ne soit pas compris comme un simple slogan*²⁸. » Dans le dispositif de lutte contre la corruption, l'affirmation de la volonté politique occupe une place importante, surtout que lors de la législature passée, même le discours fustigeant la corruption était devenue rare.

Cette volonté du Président a été vite accompagnée par des actions du nouveau Ministre à la Présidence chargée Bonne Gouvernance et de la Privatisation, principalement à travers une campagne médiatique contre la corruption. Pour donner l'exemple, deux dirigeants des sociétés para étatiques, la Société Sucrière du Moso (SOSUMO) et l'Office des Transports du Burundi (OTRACO) ont été mis sous les verrous pour cause de corruption et de malversations économiques. Après ce coup d'éclat, aucune autre action visible, n'a été entreprise, laissant penser à une sorte de « bouc-émissairisation ».

Alors que dans le cas de la SOSUMO, le Directeur Général avait vraisemblablement bénéficié de l'appui actif de l'ancien 2^{ème} Vice-président de la République, Gabriel Ntisezerana, contre la Ministre du Commerce et de l'Industrie d'alors, Madame Euphrasie Bigirimana, celui-ci s'en est tiré par un communiqué de son ancien porte-parole, le disculpant entièrement. Tout simplement, ce dernier a affirmé que le deuxième Vice-président aurait été trompé sur la santé financière de l'entreprise. Cet argument est peu crédible car le deuxième Vice-président disposait de tous les moyens nécessaires pour obtenir toute information souhaitée. Par ailleurs, l'autorité de tutelle et les médias avaient largement fait état d'allégations de corruption

²⁷ C'est un service indépendant qui reçoit des plaintes et mène des enquêtes concernant les fautes de gestion et les violations des droits des citoyens commises par des agents de la fonction publique et des services judiciaires', Constitution de la République du Burundi, article 123.

²⁸ Discours du Président de la République lors de son investiture le 26 août 201à, op.cit.

au sein de la SOSUMO et ces éléments pouvaient être consultés. Au contraire, ces autorités et ces médias ont été mis sur la touche.

Entretemps, en attendant que la volonté proclamée par le Chef de l'Etat fasse ses preuves, le niveau de corruption reste très élevé dans le pays. Le dernier rapport de Transparency International place le Burundi au 170^{ème} rang sur 178 pays, avec la note de 1,8²⁹. Il se trouve dans le peloton des dix pays les plus corrompus du monde. Lors de sa dernière visite, la vice-présidente de la Banque Mondiale, région Afrique, s'est inquiétée de l'ampleur de la corruption et avait insisté sur le fait que *"le Burundi a besoin de prendre des mesures qui préviennent la corruption et d'en sanctionner les cas connus, afin d'envoyer un signal clair que la corruption ne sera pas tolérée dans ce pays"*³⁰.

En dépit de la déclaration du Président de la République, et des quelques arrestations opérées, les auteurs de la corruption ne semblent pas ébranlés pour autant. Chaque jour qui passe, comme si rien n'avait changé, la presse et les organisations de lutte contre la corruption, font état de nouvelles affaires qui entachent des responsables très haut placés. En l'absence d'enquête pour confirmer ou infirmer les faits, on peut juste citer quelques unes parmi les plus importantes.

Le dossier du don de carburant, par son importance, a défrayé la chronique. Le 26 mai 2010, un accord est signé entre les Gouvernements burundais et japonais, où ce dernier va octroyer un don de carburant de 8.000.000 de litres. Ce don doit être géré par le ministère des relations extérieures et de la coopération internationale. Alors que les modalités de gestion sont bien déterminées, en date du 30 juillet 2010, un contrat de vente est signé entre ledit ministère et la société INTERPETROL sans faire jouer la concurrence. Pourtant, la commission de gestion de ce don au sein de ce ministère, sur base d'arguments légaux et réglementaires, avait recommandé l'annulation de ce contrat. Aucune suite officielle connue n'a été donnée à ce dossier.

L'autre dossier est celui de la location de groupes électrogènes par la REGIDESO pour un montant de quatre milliards de francs burundais pour suppléer le déficit d'énergie. Ces groupes seront loués à la société INTERPETROL. Le syndicat du personnel de la REGIDESO a mis en évidence un préjudice financier énorme causé au trésor public par cette transaction.

Par les controverses produites entre institutions, l'affaire d'acquisition de l'ancienne société des textiles COTEBU, a été révélée à l'opinion. Une société dénommée, Afri-textile de Ile Maurice a obtenu une concession de 30 ans sur le complexe textile du Burundi(COTEBU), moyennant une mise de 10 millions de dollars américains. Cette société serait aussi représentée par INTERPETROL.

En date du 4 novembre 2010, dans une correspondance adressée par le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et du Tourisme à son collègue de la Bonne Gouvernance

²⁹ La note 10 correspond à un niveau où le pays est exempt de corruption, et 0 est le niveau maximal de gangrène.

³⁰ Déclaration de la vice-présidente de la Banque mondiale, région Afrique, Madame Obiageli Ezekwesili, lors de sa visite au Burundi le 6 novembre 2010.

et de la Privatisation, il est mis en cause la régularité des procédures utilisées dans ce processus de concession qui devait se faire par « offre publique de vente ou appel à la concurrence³¹. »

Ces dossiers évoqués ne constituent que la partie cachée de l'iceberg. Tout fait croire qu'un système de prédation s'est mise en place pour faire main basse sur les ressources du pays. Face à cela la tolérance zéro proclamée par le Chef de l'Etat commence à être tournée en dérision en parlant plutôt de tolérance 100%. Pour convaincre, des mesures fermes devront être prises, spécialement à l'égard des gros poissons par qui le mauvais exemple arrive.

Conclusion

L'évolution du Burundi après les élections de 2010 montre que le pays se trouve à la croisée des chemins. Le choix entre deux directions est toujours à portée de la main, à condition que les acteurs concernés se donnent les moyens de le faire. La première direction, la meilleure est celle de l'indispensable recherche du consensus et d'une vision commune, qui manquent cruellement au sein de la classe politique. Au vu des clivages qui traversent aujourd'hui l'espace politique, cette voie nécessite des efforts en vue de compromis, ainsi que des dispositions à comprendre l'autre, au lieu de le barbariser. La seconde voie, non souhaitable, est celle de tous les dangers, où faute d'une démarche, qui permettra aux uns d'aller vers les autres, les positions risquent de se cristalliser, et conduire inexorablement les protagonistes vers la confrontation.

L'escalade vers la violence ne pourra être évitée que si l'ensemble des acteurs s'oblige à respecter un certain nombre de valeurs et de principes. La première responsabilité revient à l'Etat qui a l'obligation de respecter ses engagements et protéger ses citoyens. Il doit en tout temps et en tout lieu se conformer à l'exigence de respecter la loi, de promouvoir la dignité des personnes, qu'il a par ailleurs la responsabilité de protéger. A cet égard, tout doit être fait pour que les différents pouvoirs jouent effectivement leurs rôles, en toute indépendance, et en toute impartialité. Même si du chemin reste encore à faire, il reste dans le domaine du possible.

Les dérives déjà observés devraient rapidement être corrigées si les engagements pris par le chef de l'Etat lors de son discours d'investiture sont traduits dans les actes. Parmi les plus importants, il y a l'exigence de « redevabilité » qui devrait faire la différence, lorsque chacun saura « qu'il a des comptes à rendre et que les performances seront évaluées afin que la rigueur soit faite dans l'optique de l'amour du travail bien fait. ». Mais le Président de la République s'est aussi engagé de veiller « à la protection des droits de l'homme en promouvant une justice juste et équitable et en bannissant toute tendance à l'impunité³². »

³¹ Lettre du Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et du Tourisme au Ministre à la Présidence chargée de la Bonne Gouvernance et de la Privatisation, en date du 4 novembre 2010.

³² Discours du Président de la République lors de son investiture le 26 août 2010, op.cit.

Dans ce cadre, de manière urgente, les conditions propices devraient être mises en place pour rétablir la confiance entre les différents acteurs. Des mesures appropriées doivent être prises pour éviter que la confrontation ne soit la seule issue possible. Même si l'Etat a la première responsabilité, les autres acteurs concernés, ont aussi des obligations, en particulier celles d'éviter au pays de replonger dans la violence et d'éviter d'infliger des souffrances à la population, dont ils sont censés promouvoir le bien-être.

Recommandations

Au Gouvernement du Burundi

- Mettre en place des conditions, et un cadre de consultation entre les différents acteurs politiques afin de trouver un consensus sur un avenir de paix et de renforcement de la démocratie au Burundi.
- Mettre fin aux tracasseries et au harcèlement dont sont victimes les militants des partis de l'opposition, les journalistes et les membres de la société civile et prendre des mesures efficaces pour le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales.
- Libérer sans tarder et sans préalables tous les prisonniers d'opinion au Burundi.
- Prendre des mesures pour mettre en application la consigne de la tolérance zéro à l'égard de la corruption
- Mettre fin à l'impunité des crimes, en rendant rapidement public le rapport des consultations populaires, et en prenant toutes les mesures qui s'imposent pour libérer la justice de la dépendance de l'Exécutif.
- Mettre en place sans délais la Commission Indépendante des droits conformes au principe de Paris, à même d'aider le Gouvernement dans la promotion et la protection des droits de l'homme.

A la Communauté internationale

- Appuyer le Gouvernement et les autres partenaires dans la construction du dialogue pour arriver à un consensus rapide en vue de promouvoir la paix et le développement.
- Faire pression de manière ferme et constante pour amener le Gouvernement à respecter ses engagements en matière de respect des droits de l'homme afin qu'il mette fin aux tracasseries à l'égard des opposants politiques, des journalistes et des membres de la société civile.
- Appliquer rigoureusement le contenu des accords signés avec le Gouvernement pour mieux l'aider à mettre en application la consigne du Président de la République de la tolérance zéro envers la corruption.

A la société civile Burundaise

- Jouer son rôle de manière professionnelle pour préserver la paix, la sécurité et la démocratie au Burundi. Tout mettre en œuvre pour éviter au pays de replonger dans une crise violente telle que le montre certains indicateurs.
- Poursuivre les efforts d'appui à la population par rapport à ses différents besoins de sécurité, de justice et de réduction de la pauvreté.